

# Le MORVAN

OCTOBRE 1980

« Tout ce qui intéresse le Morvan est nôtre »

Joseph PASQUET

## NOTRE PAGE

Les textes proposés pour la page du Morvan qui paraît chaque fin de mois, devront parvenir, si possible, en deux exemplaires, avant le 10 de chaque mois, au responsable, M. Marcel Barbotte, La Comaille, 71400 Autun (tél. (85) 52.15.35).

## NOTRE BULLETIN

Toutes communications concernant le Bulletin de l'Académie du Morvan, notamment pour l'envoi des fascicules déjà parus, sont à adresser au directeur de la publication, M. Marcel Vigreux, à Ménéssaire, 21340 Liernais.

## Les vicissitudes de l'église St-Romain de Château-Chinon

### Les origines

Le prieuré de Saint-Christophe fut le premier établissement religieux fondé à Château-Chinon, certainement à l'instigation des seigneurs du lieu qui, ici comme ailleurs, eurent à cœur d'avoir auprès d'eux des moines qui leur assureraient ainsi tous les services de la religion. Aussi, ce prieuré fut-il construit tout près du château féodal (*juxta castrum caninum*) dès le XI<sup>e</sup> siècle et peut-être même avant, puisqu'il fut confirmé (ce qui semble impliquer une existence antérieure) à l'abbaye de Cluny par une Bulle du pape Grégoire VII, datée de 1076, et adressée à Hugues, abbé de ce monastère.

C'est alors sous la protection du château et dans le voisinage du prieuré que se construisirent progressivement les premières habitations groupées dans le quartier qu'on appela par la suite le grand faubourg, pour former les premiers rudiments de la future paroisse de Château-Chinon. Notons d'ailleurs que l'aumône générale que les moines étaient tenus de faire chaque semaine contribua sans doute beaucoup au développement de la population.

L'église Saint-Christophe du prieuré, qui subsista jusqu'à la Révolution, fut essentiellement l'église du château féodal ainsi que celle des moines qui composaient la petite communauté de bénédictins ; et c'est par la suite, lorsque se développa le « bourg et village » de Château-Chinon, mais à une date qu'il est impossible de préciser, que fut construite, près du prieuré, l'église Saint-Romain. En effet, la population s'accroissant autour du prieuré, les moines furent obligés d'y établir une église plus vaste, desservie par un prêtre, et à laquelle l'évêque attribua une circonscription territoriale qui constituait une paroisse.

titre de vicaire perpétuel, fut à la nomination du pape qui conserva ce droit jusqu'à la Révolution, en même temps d'ailleurs que celui de percevoir la dime. Le prieuré de Saint-Christophe eut donc ainsi le titre de curé primitif.

### Les églises successives

Sur le même emplacement, entre le XII<sup>e</sup> siècle et l'époque actuelle, s'élevèrent successivement quatre églises.

On ne sait pas grand chose sur l'aspect de la première église Saint-Romain qui fut bâtie, si ce n'est que c'était un petit édifice de style roman, d'une grande simplicité et dont l'exiguïté se fit de plus en plus sentir.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en 1499, le curé d'alors, Guillaume de Courgenay, en obtint la reconstruction. La nouvelle église fut encore fort modeste ; de style ogival, elle était surmontée d'une tour avec une flèche en bois : c'est cette église que l'on peut voir sur le dessin de Chastillon de 1587, représentant Château-Chinon à cette époque. La flèche en bois s'écroula en 1722, l'année suivante la foudre brûla celle qui lui avait succédé, on la remplaça par une troisième qui fut démolie lors de la Révolution en 1794, à la demande de la société populaire de Château-Chinon, sous le prétexte que la tolérance religieuse ne permettait pas que les édifices consacrés à quelque culte que ce soit fussent distingués à l'extérieur par des signes exclusifs.

Trois siècles après sa fondation, cette église était à son tour devenue insuffisante pour le nombre des fidèles de la paroisse et on pensa alors à la reconstruire. Sur ces entrefaites, une pieuse veuve, Madeleine Prégérain, légua à la fabrique de Château-Chinon, le terrain

terminé par une abside demi-circulaire. Le clocher massif, de forme carrée, avait un toit bulbeux, surmonté d'un clocheton, et précédait la nef. Des colonnes, au nombre de huit, divisaient l'intérieur en trois nefs et supportaient des voûtes en berceau. Le chœur, de même largeur que la nef, était entouré de boiseries en sous-bassement ; celles-ci renfermaient des panneaux sculptés, style Louis XV, assez remarquables, qui auraient appartenu à l'ancien prieuré. Le chœur, dont le fond était orné d'un grand tableau représentant la remise des clefs à saint Pierre, était flanqué de deux petites chapelles dédiées l'une à la Sainte-Vierge, l'autre à sainte Madeleine. Dans la nef centrale se trouvait un vieux crucifix en chêne portant un Jésus grandeur nature.

Or, dès sa construction, cette nouvelle église fut très décriée. Le D<sup>r</sup> Bogros nous dit que c'est un « monument déplorable, indigne d'un chef-lieu d'arrondissement » et qu'elle est un type de mauvais goût ; quant à l'abbé Baudiau il déclare que l'architecte qui la conçut « n'avait aucune connaissance de l'art religieux et qu'il bâtit une église mesquine, sans majesté comme sans style » et, selon le Guide du Voyageur en France, ce monument ne mérite ni une description, ni une visite.

Rien d'étonnant à ce que la vie de ce monument fut de courte durée. Dès 1894, l'édifice était démolí et entreprise à sa place l'édification de l'église actuelle. C'est grâce à l'initiative de M. l'abbé Hippolyte Delost, curé archiprêtre de Château-Chinon, et d'après les plans de M. Andoche Parthiot, architecte, que fut construite l'église que l'on peut voir aujourd'hui.

## Un académicien du Morvan par mois LE DOCTEUR LUCIEN BEYSSAC

A notre époque, les minutes de liberté d'un chirurgien sont comptées. Aussi est-ce avec beaucoup de bonne volonté, mais aussi à la façon de rédiger une ordonnance, que le docteur L. Beyssac a bien voulu répondre à nos questions.

Né le 6 mai 1917, dans l'Isère, Lucien Beyssac accomplit ses études secondaires au collège de Bourgoin où il décroche sans difficulté un C.A.P. et un bac A<sup>1</sup> mathématiques.

Il fait ses études de médecine à la Faculté de Lyon, d'abord externe. Nommé en 1942 interne, il obtient au concours de 1946, la médaille d'or. L'année suivante, il est nommé aide d'anatomie à la Faculté de Lyon.

En 1948, il devient moniteur de clinique chirurgicale sous les ordres du professeur Santy.

En 1949, il est nommé au concours, chirurgien-chef de l'hôpital d'Autun.

Le docteur L. Beyssac a fait plusieurs publications dans le « Lyon Chirurgical », une à la Société internationale de chirurgie, et a inspiré six thèses.

Il est membre de la Société française de chirurgie, membre correspondant de la Société de chirurgie de Lyon, membre du Comité français de la Société internationale de chirurgie et membre du conseil d'administration de l'A.D.A.

ment en conifères et en feuillus.

Il est titulaire de la Croix de guerre 1939-45, chevalier du Mérite agricole et chevalier du Mérite social.

D'origine dauphinoise, mais de père corrézien, le docteur Beyssac se sent à l'aise dans le Morvan. Il aime notre beau pays et ses habitants, auxquels il est très attaché. Mais, nous confie-t-il, quelle valeur a ce jugement ? Peut-être me serais-je aussi adapté, et serais-je assimilé dans une autre région ?

En tout cas, il aime cette nature paisible et souvent austère, parfois très belle. Il trouve aux Morvandiaux de solides qualités. Si le premier contact est parfois un peu dur, il s'adoucit peu à peu, et leur commerce devient agréable, souvent même très agréable lorsque le jugement qu'ils batisent peu à peu sur vous est favorable. Si leur amitié vous est acquise, elle est solide, durable, voire définitive.

Il trouve aussi que les Morvandiaux ne sont pas flatteurs et peu versatiles, mais que beaucoup le soutiendraient fa-



cilement, le cas échéant, lors de critiques éventuelles. A ce propos, il nous rapporte une petite anecdote : Un Morvandiau m'a dit un jour, en guise de compliment : on ne pourrait pas dire que vous avez fait bien du mal à bien des gens !

Pour conclure, le docteur Beyssac nous assure qu'il est très attaché au Morvan, en partie pour cette sympathie qui émane de ceux qui l'accueillent toujours gentiment, mais aussi par son foyer, par son épouse qui est Autunoise, pour la Clinique du Parc, qu'il a créée à Autun, et pour ses plantations. Il espère, s'il y parvient, vivre sa retraite parmi nous. Longue vie, cher Docteur, et bienvenue en notre Académie.

Tristan MAYA.

## Malgré la pluie, beau succès de notre sortie d'automne

Gâtée sans doute

## Nous avons parcouru...

Actes du congrès de l'A.B.S.S. (1979) : Recueil en deux volumes des communications présentées.

sique (Mihal de Brancovin), Cinéma (Roger Régent), Propos (G. Palewski), Chronique



de l'Association bourgnonne des Sociétés Savantes, à Mâcon, le premier étant consacré aux journées européennes d'études lamartiniennes, le second au Val de Saône.

**La Revue des Deux-Mondes** (octobre) : Les lettres (P. de Boisdeffre), Beaux-Arts (G. Charensol), Théâtre (Ph. Sénart), Art (Yvan Christ), Vie scientifique (Fernand Lot), Mu-

**Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais** (deuxième trimestre 1980) : une commune rurale au 19<sup>e</sup> siècle (X. Misseray), Que reste-t-il du réseau ferroviaire de l'Allier ? (P. Brayer), Modèle d'un contrat de métayage (S. du Cray), Les boutiques « où on vendait de tout » au 18<sup>e</sup> siècle (B. Martin), La Pierre de Joux (J. Ver- nois et A. Duquesnel).

Saint-Romain existait déjà en 1160, car Guy Coquille, dans son *Histoire du Nivernais*, nous rapporte qu'à cette époque, Bernard de Saint-Saulge, évêque de Nevers, donna aux chanoines de son église le droit de mettre un chapelain dans l'église Saint-Romain de Chastel-Chinon. Devenue très tôt paroissiale (elle l'était déjà en 1311) l'église Saint-Romain reste cependant placée sous la patronage du prieuré et son curé, qui avait le

deces, pour être employé d'abord à l'érection d'une chapelle consacrée à sainte Madeleine, et ensuite à l'agrandissement de l'église. C'est ainsi que l'église fut finalement reconstruite de fond en comble en 1824. Cette nouvelle église, la troisième, est celle qui existait au siècle dernier, au temps du D<sup>r</sup> Bogros et de l'abbé Baudiau, et on peut s'en faire une idée exacte d'après les photographies ou dessins de l'époque. Son plan était un rectangle allongé,

jour les fondations des constructions précédentes. On notera que le financement fut entièrement assuré grâce à des libéralités. Le nouvel édifice était ouvert au culte dès le 25 décembre 1895, mais la flèche de pierre qui couronne la tour ne fut terminée qu'en 1900. Consacrée le 29 juillet 1902, par Mgr Lelong, évêque de Nevers, l'église Saint-Romain est, sans conteste, le plus beau monument de Château-Chinon.

Henri RAMEAU.

Le lui permettait, il a porté un intérêt au sport, au football et au rugby qu'il a pratiqués avant d'avoir été, pendant dix ans, le président de l'A.S.A. (rugby autunois). Aimant voyager, il a parcouru l'Europe, l'Afrique du Nord, a visité l'Extrême-Orient, s'est rendu aux Etats-Unis et en Amérique du Sud, et a étudié de nombreuses langues étrangères.

Passionné pour la forêt, il a reboisé et fait reboiser une partie de notre Morvan, notam-

taine de nos confrères et de leurs épouses. L'évocation sensible par Jean Séverin du souvenir et de l'œuvre de Romain Rolland devant sa tombe, au petit cimetière de Brèves, la qualité de l'accueil qui nous fut réservé au Centre culturel Romain-Rolland, à Clamecy, par M. Bardin, maire de la ville ; M. Dupont, président de la Société Scientifique, et Mlle Fontaine, conservateur du musée, et, en fin de matinée, l'extrême amabilité avec laquelle Mme Romain Rolland nous ouvrit ex-

que celles du centre Jean-Christophe, constituèrent les temps forts de cette journée. Le déjeuner en commun qui nous réunit ensuite dans un restaurant d'Avallon constitua une halte gastronomique et douillette fort appréciée. Elle nous fit oublier le ciel maussade, que nous allions retrouver pour la visite des vestiges du prieuré de Saint-Jean-des-Bonshommes, à quelques kilomètres de là, où l'auditoire écouta avec le plus vif intérêt le commentaire que nous en fit M. Rouleau, l'éminent vice-président de la Société d'Etudes d'Avallon.

# Structures agraires et sociétés rurales en Morvan

## Le rôle des communautés familiales dans la formation et l'évolution du paysage rural

Pour répondre aux nombreuses marques d'intérêt qui nous ont été témoignées tout au long d'une recherche en géographie rurale menée dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat d'Etat de géographie, puis après son aboutissement, et dans l'attente de sa publication, il nous apparaît utile, par souci d'information, de dégager les grandes lignes d'une étude qui concerne en particulier le Morvan mais débordé très largement sur les régions voisines, Nivernais, Auxois, Sologne Bourbonnaise, pour s'étendre à la Bresse, à la Puisaye, au Berry et au Bourbonnais.

En effet, le sujet de cette thèse, soutenue à l'Université de Clermont-Ferrand devant un jury composé des professeurs Derruau (Université de Clermont II), Fel (Clermont II), Flahès (Paris IV), de Planhol (Paris IV), Poitribeau (Clermont II), concerne *Les aspects géographiques des communautés familiales en France centrale ; contribution à l'analyse du paysage rural*. Le terme de « France centrale », pris au sens large entre Nord et Sud, correspond ainsi à une très vaste zone de 500 km de longueur sur 300 km de largeur délimitée au nord par les régions centrales et orientales du Bassin Parisien, à l'ouest par le Poitou, englobant Morvan, Nivernais, Autunois.

### Les communautés familiales

L'intérêt de cette étude est de mettre en lumière l'étoile relation entre un phénomène géographique humain passionnant, mal connu, d'approche très difficile parce que très complexe, celui de la « famille élargie », type société pré-industrielle, et les structures sociales et démographiques qui résultent de son développement puis de sa rupture ; la communauté comme champ d'étude constituant par rapport aux autres régions françaises celle où les communautés familiales, par leur très précoce dès le XV<sup>e</sup> siècle, ont connu la plus grande intensité dans leur développement comme en témoigne un nombre important d'habitats patronymiques, mais surtout un maintien tardif, puisque la communauté des Jaults en Nivernais se maintient en 1847 tandis que les communautés des étayers du sud du Morvan se manifestent encore en plein XX<sup>e</sup> siècle. En Morvan et dans les régions voisines, l'influence des communautés s'exerce dans les secteurs suivants : celui de la formation du groupe familial, celui de l'élaboration de types d'habitat et de l'habitat, celui de l'organisation des relations de l'héritage actuel des communautés, et, l'analyse des relations entre les communautés familiales et le milieu rural se situe à l'ancienneté de la disparition de ces formes d'association. A la différence de la

Yougoslavie où l'on peut encore en 1980 observer, sur le terrain, en Croatie et en Bosnie, des types de communautés caractéristiques, ni le Morvan, ni le Nivernais ne renferment de formes actuelles de communautés familiales. Leur approche passe donc par une analyse minutieuse des divers documents d'archives, par une étude sur le terrain des témoignages oraux que la tradition paysanne a pu a pu conserver.

La première originalité de la communauté familiale tient à son fondement sur la « famille élargie » qui en est le symbole. Par opposition à la famille conjugale, la communauté se définit en effet comme la réunion, sous un même toit, d'un groupe de personnes unies par les liens du sang ou par simple alliance, vivant en commun « au même pot et même feu », exploitant en commun un patrimoine indivis transmis intégralement de génération en génération. Cette « communauté de sang », « taissable » à l'origine puis ensuite fondée sur acte écrit, forte en général de 10 à 15 personnes est composée d'un ensemble de « parsonniers » sous la direction d'un chef, maître de la communauté. La caractéristique de cette communauté est la confusion de tous les biens dans une masse commune, le maintien de l'intégrité des biens par des règlements très précis lors de la sortie de membres hors groupe ; mais la communauté de biens n'exclut pas la possession de biens particuliers par certains membres du groupe.

Parallèlement à cette forme de communauté appelée parfois « patriarcale » existe la communauté de travail ou communauté de métayers dont la structure reprend celle de la communauté précédente, mais qui se différencie par son caractère temporaire, par l'association de plusieurs familles souvent sans lien de parenté entre elles, par l'absence de possession du bien qu'elles exploitent. Telles les grandes communautés de métayers du sud du Morvan qui au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la région de Millay et d'Issy-l'Evêque comptent de 12 à 18 personnes en moyenne.

### L'aménagement du territoire agricole

Ce sont là deux structures sociales très originales établissant un réseau de relations entre les différents groupes domestiques : espace de relations étroit, échange de membres lors des mariages, conservation du patrimoine, maintien d'un équilibre entre la taille de la communauté et la superficie agricole dont dispose le groupe.

Quelles peuvent être les causes du développement de ces associations ?

Tout d'abord les conditions particulières de l'économie agricoles. La carte de localisation des habitats patronymiques montre une étroite correspondance entre ces habitats et la présence de sols répulsifs, en topographie accidentée, où forêt et lande tiennent une place importante ; sols de mise en valeur tardive, marginaux par rapport au reste de l'espace agricole, où s'effectueraient les concessions de terres par les seigneurs laïques et ecclésiastiques soucieux de rentabiliser leurs terres à vocation agricole et d'augmenter le montant des redevances qu'ils perçoivent. Les difficultés du défrichement, la maîtrise de l'eau, la pratique d'une économie céréalière exigeante en main-d'œuvre expliquent que seule la communauté familiale puisse réaliser la concentration de main-d'œuvre nécessaire à l'aménagement du territoire agricole. Deux types d'aménagement sont associés à la communauté familiale. D'une part la reconstruction des finages dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les concessions de terres « en désert » mentionnées par exemple dans les Terriers de Brion et Lucenay-l'Evêque en 1460 ou encore en 1475 dans les Déclarations du Chapitre d'Aunay. D'autre part, un peuplement tardif de certaines régions à couvert forestier très développé, celles de Saint-Agnan par exemple, d'Arleuf ou d'Anost où apparaissent à partir de 1612 puis 1702 des communautés aux noms des Blancs, des Pompons, des Brenets, des Roux.

Ensuite la condition des personnes et des biens peut expliquer le développement des communautés. Certaines formes de tenure, favorisant le maintien de l'héritage à l'intérieur du groupe ou concédant la terre pour une durée illimitée ont sans aucun doute encouragé la constitution de groupes domestiques. C'est le cas du servage dans lequel le serf inamovible peut transmettre ses biens à la condition de vie en commun « au même pot et feu » pendant une durée de un an et un jour. Or le servage très répandu en Morvan se maintiendra dans certaines régions jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le relevé des Feux de la châtellenie de Château-Chinon daté de la fin du XV<sup>e</sup> siècle atteste en particulier que 51 % de ceux-ci sont d'origine servage, que le développement du servage est très important autour d'Arleuf, Brassy, Château-Chinon, Corancy. C'est également le cas du Bordelage assurant dans les mêmes conditions la transmission des biens, le Bordelage prenant d'ailleurs souvent le relais du servage lors des affranchissements. De développement restreint en Morvan, le Bordelage est par contre, selon Guy Coquille, la tenure par excellence du Nivernais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Enfin, la concession de baux à longue durée et de baux à métayage pour l'exploitation des do-

maines a entraîné, par exemple en Morvan méridional, la formation de fortes communautés d'exploitants.

### La communauté d'habitat

La seconde particularité de la communauté familiale consiste dans l'empreinte qu'elle a imposée au paysage rural. De la communauté de vie et d'exploitation découle en effet la communauté d'habitat « sous un même toit ». En Morvan et en Nivernais, l'originalité de cet habitat tient à sa structure en petits hameaux composés de quelques maisons formant un semis d'habitat dispersé assez lâche, avec absence de véritables villages. Ces hameaux, dont le nom est formé de l'association de l'article Les ou du terme Huis au nom de la communauté qui est à leur origine, se greffent sur un habitat antérieur et prennent le nom du groupe domestique : c'est le cas pour les Buteaux succédant à l'appellation Faulin, les Marlots, les Garcherys succédant à l'appellation La Bussière.

Etablis dans des communes de très grandes superficies (46,9 % des communes à écarts patronymiques du Morvan ont une superficie supérieure à 40 km<sup>2</sup>, 26,7 % une taille supérieure à 50 km<sup>2</sup> alors que la taille moyenne des communes françaises n'est que de 15,1 km<sup>2</sup>), ces habitats correspondent soit à des hameaux de clairières ou de lisières de grands massifs forestiers, soit à des hameaux de versants montagneux. C'est le cas dans la région d'Arleuf, de Glux où les conditions du milieu naturel, les difficultés de mise en valeur, l'isolement accentuent le repli des cellules d'habitat : un échantillon de 46 hameaux en Morvan montre que 47,8 % d'entre eux sont situés à une altitude supérieure à 600 m et 15,2 % au-delà de 700 m, altitudes proches de la limite des champs cultivés. La structure de cet habitat fait apparaître en général, sur une parcelle centrale autour d'un espace commun, la « grande maison commune » où logent les membres du groupe domestique et divers bâtiments proches les uns des autres, puis les jardins, les oches et chenevières. Autour du noyau d'habitat se rassemble une partie des parcelles composant l'exploitation ; mais à la différence du Nivernais et de la Sologne Bourbonnaise où dominent souvent des types d'exploitation « blocs », d'un seul tenant, le parcellaire se morcelle, en Morvan, entre plusieurs communautés.

Le paysage correspond donc en général à celui de champs ouverts ou semi-ouverts, la haie n'intervenant que rarement ou du moins se généralisant au moment des partages issus de la rupture des communautés. L'exploitation type, de 10 à 20 hectares de superficie,

composée d'un ensemble de 25 à 30 parcelles très dispersées, contraste ainsi avec la grande exploitation communautaire du Nivernais ou de Sologne Bourbonnaise de 60 à 80 hectares de superficie moyenne dans laquelle 28 % seulement de la superficie sont situés à une distance supérieure à 1 km du centre de l'exploitation. Nous aurons l'occasion d'analyser plus en détail ces types de paysages en montrant comment le Morvan, le Nivernais, l'Autunois s'insèrent dans une trame plus générale de paysages ruraux de France centrale.

### Un certain immobilisme

Le troisième élément d'originalité tient à l'influence de la rupture des communautés familiales sur le paysage rural. La dissolution rompue en effet l'espace traditionnel par suite du passage de la famille élargie à la famille nucléaire « conjugale » et du morcellement du patrimoine commun. Tantôt la rupture de la communauté consolide la grande exploitation bourgeoise et noble, créant à partir des anciennes possessions des communautés, de grands domaines enclos de haies, exploités par baux à métayage concédés à des communautés de travail. Le domaine installé sur l'emplacement de l'ancien hameau transforme ses structures et fait apparaître de nouvelles formes d'habitat. La libération de la terre à la suite de l'affranchissement des communautés, la pénétration du capital bourgeois ont favorisé la décomposition des structures communautaires et le passage à la grande exploitation. L'analyse de « l'espace vécu » traduit l'immobilisme social et foncier au travers du métayage et de la domination d'une classe de grands propriétaires terriens. C'est le cas en Morvan méridional (Moulins-Engilbert, Millay).

Tantôt au contraire la dissolution de l'ancienne famille élargie donne naissance à des formes de petites exploitations individuelles, résultat d'un partage systématique du bien indivis. Les conséquences en sont complexes. Dans un premier temps la rupture de la communauté entraîne la multiplication des familles nucléaires et le développement du « hameau familial ». De structure jeune (le pourcentage des moins de 20 ans oscillant de 58,5 à 51,2 % de la population des hameaux du Morvan entre 1820 et 1911), ces hameaux familiaux composés pour 55 à 67 % de leurs familles par des membres des anciennes communautés, connaissent un accroissement démographique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Morvan méridional, 167 habitants aux Marceaux, 68 aux Carnés, et tout naturellement une très forte densité de population agricoles,

141 habitants par 100 ha de superficie agricole exploitée à Arleuf, 81 habitants par 100 ha dans la commune de Villapourçon. Surpopulation agricole dans des exploitations que les morcellements successifs vont amoindrir progressivement.

L'inadaptation des exploitations aux exigences de l'agriculture moderne, le renforcement d'un isolement par l'absence de grands flux de circulation, la surpopulation agricole et l'instabilité de la famille nucléaire entraînent ainsi à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle un irrémédiable déclin des régions de hameaux par rapport aux régions de domaines plus stables dans leurs structures foncières et démographiques. En Morvan, 83 % des communes à écarts patronymiques sont affectées depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle par des taux de dépopulation supérieurs à 60 %, ceux-ci atteignant par exemple 78 % pour Anost, 75 % pour Préporché. Le déclin démographique, la disparition rapide des descendants des anciennes familles communautaires, l'abandon progressif de l'espace cultivé autour des hameaux, le développement d'un processus de « désertification » sont à mettre en relation avec la disparition de formes d'association qui avaient établi un équilibre entre le milieu naturel et le milieu humain.

Voilà très sommairement exposé, de manière schématique, le rôle fondamental des communautés familiales dans l'élaboration puis dans l'évolution des paysages agraires et des sociétés rurales de régions telles que le Morvan, le Nivernais, l'Autunois. Ainsi apparaît toute l'importance d'un phénomène qui, en imposant sa logique aux structures foncières, aux sociétés, aux mentalités, organise un espace rural très original, dans une vaste zone prenant en écharpe le territoire français du Jura aux régions de l'Atlantique.

Mais au-delà de l'explication d'un paysage et de l'analyse d'un « espace vécu », l'étude des communautés familiales aboutit à une réflexion sur le devenir des régions dont les structures agraires et démographiques ont été profondément marquées par le fait communautaire. Cela implique une recherche de solutions pour un nouvel aménagement rural empruntant à des formes modernes d'association les éléments d'une reconstruction globale de l'espace rural. C'est là un point important que nous aurons également l'occasion de développer ultérieurement.

Jean CHIFFRE  
Maître-assistant agrégé  
de géographie  
Université de Dijon